



CHARTRE DE LA VIE ÉTUDIANTE

PREAMBULE

Qu'il s'agisse de leur réussite académique ou professionnelle, de leur bien-être à l'école et dans leur vie quotidienne, les étudiant(e)s sont au centre des préoccupations du Groupe 3iL et de son personnel. Cette Charte de la Vie Etudiante a pour objectif d'affirmer les valeurs portées par le Groupe 3iL et de formaliser ses engagements à l'égard de ses étudiant(e)s.

• ARTICLE 1

Le Groupe 3iL s'engage pour l'inclusion et l'égalité des chances. Cet engagement se traduit par la mise en place d'actions visant à informer, orienter, recruter et accompagner, du point de vue académique, pratique ou financier, des élèves dont la situation de handicap ou les contraintes personnelles fortes nécessitent des aménagements et un suivi individuel spécifiques.

• ARTICLE 2

Le Groupe 3iL s'engage contre le harcèlement, les violences sexuelles et sexistes et les discriminations de toutes sortes au sein des promotions d'élèves comme au sein des personnels enseignants, chercheurs et administratifs.

• ARTICLE 3

Le Groupe 3iL s'engage pour la bonne intégration de ses élèves sans distinction d'âge, de genre, d'origine ou de culture. Cet engagement concerne également la lutte contre le « bizutage » ou toute forme de comportement ayant pour conséquence l'humiliation des élèves ou l'atteinte à leur intégrité physique ou psychologique.

• ARTICLE 4

Le Groupe 3iL s'engage en faveur de la santé des étudiants par la mise en place d'action visant à faciliter l'accès aux dispositifs de santé et d'accompagnement médical mis en place pour les élèves et plus globalement l'accès aux soins.

• ARTICLE 5

Le Groupe 3iL s'engage pour le soutien à la vie associative au sein de ses campus. Ce soutien se traduit par une aide financière, matérielle, logistique et humaine aux actions portées par les associations d'élèves du Groupe.

• ARTICLE 6

Le Groupe 3iL s'engage à sensibiliser les élèves aux questions d'éthique et de responsabilité, à favoriser et valoriser l'engagement étudiant dans le cadre de ses cursus de formation.

• ARTICLE 7

Le Groupe 3iL s'engage pour l'amélioration continue de ses services et de ses formations au service des élèves. Dans ce cadre, les élèves sont représentés dans les instances et organes consultatifs et décisionnels et sont acteurs du développement de leurs écoles.